



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE SAINT POL SUR TERNOISE

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 062-216202580-20250702-DEL2025_17-DE

COMMUNE DE CROISETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire : le mercredi 2 juillet 2025

Délibération N°2025-17

Avis sur le projet de SCoT Ternois-7 Vallées

L'an deux mil vingt-cinq le 02 juillet à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BACHELET Claude, en suite de convocation en date du 17 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice sauf :

Sont excusés : Mike DELAUDIER, Freddy GOSSE, Stephan PLASSCHAERT.

Est absente : Amaria HAMED

Bertrand EVRARD a été élu secrétaire de séance.

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,
Vu les articles L.141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs au Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération du PETR Ternois – 7 Vallées prescrivant l'élaboration du SCoT le 24 juin 2021,

Vu le projet de SCoT arrêté, tel que transmis pour consultation des communes membres,
Considérant que le document fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, d'habitat, de mobilité, d'économie, de transition écologique et énergétique, dans une logique de développement cohérent, équilibré et durable,

Considérant que la concertation a été menée tout au long de la procédure dans le respect des dispositions légales, associant les élus, les habitants, les associations locales et les personnes publiques concernées,

Considérant que le projet s'inscrit en cohérence avec les enjeux locaux de notre commune et apporte un cadre pertinent aux documents d'urbanisme communaux (PLU, carte communale),

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, l'assemblée

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Ternois – 7 Vallées, tel qu'arrêté le 14 avril 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, aux jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les membres présents.

Le Maire,
Claude BACHELET

